

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARTHE

Séance du 22 janvier 2018

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture d'une lettre remise en mains propres ce jour par Sylvie CECCATO et par laquelle elle l'informe de son souhait de démissionner de son mandat de Conseillère Municipale pour convenances personnelles, dès ce jour. Cette lettre sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

### ❖ ADRESSAGE NORMALISE : DOSSIER FINANCIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'obligation qui nous est faite, à très courte échéance, de réaliser l'adressage normalisé de la commune, afin, entre autre, de pouvoir être raccordé au réseau très haut débit par la fibre.

Nous faisons partie des 60 communes prioritaires sur le département, et pouvons ainsi prétendre à une DETR spéciale de la part de la Préfecture. Le dossier financier aurait dû être déposé fin décembre, mais suite à de malencontreux incidents, nous n'avons été prévenus que début janvier. Le délai ayant été repoussé, Monsieur le Maire présente au Conseil, les devis qui lui ont été remis :

	Société SIGNALS	Société 2M France	M. BORDESSOULES
60 plaques de rues + poteaux	4 894.80€	4 728.60€	
300 numéros de maison	1 515.00€	1 170.00€	
Pose de 60 plaques de rues			720.00€
TOTAL HT	6 409.80€	5 898.60€	720.00€
TOTAL TTC	7 691.76€	7 078.32€	864.00€

Concernant l'ingénierie, deux choix s'offrent à la commune. Soit elle choisit La Poste qui s'occupe de toute la procédure moyennant un coût certain, soit elle choisit les services gratuits du Conseil Départemental, en mettant à leur disposition des équipes de travail et de saisie.

A l'unanimité le Conseil Municipal retient la proposition de la Société 2M France, avec la pose des panneaux de rues par Monsieur Bordessoules, et décide de s'octroyer les services du Conseil Départemental.

Afin que la population soit informée de cette campagne et puisse participer en donnant des idées de noms, le Conseil demande à ce que l'information soit relayée sur le site internet.

Les conseillers décident également de procéder, sur le terrain, aux mesures destinées à attribuer les numéros aux maisons.

### ❖ ADHESION A LA CONVENTION « ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE »

La commune est adhérente, auprès du Centre de Gestion, à de nombreux services informatiques choisis « à la carte ».

Le Conseil d'Administration du CDG, dans sa séance du 07 décembre 2017, a décidé de repenser en profondeur l'offre informatique et numérique proposée aux collectivités, en supprimant les conventions individuelles et en les regroupant au sein d'une même convention « accompagnement numérique », déclinée en 5 forfaits.

Monsieur le Maire précise que le forfait retenu pour la commune est le « forfait métiers », dont la cotisation annuelle s'élève à 1 596.00€, soit à peu près l'équivalent des formules individuelles précédentes.

### ❖ DIVERS

#### - VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire propose de fixer la date de vote du budget 2018 au mardi 03 avril 2018.

#### - COUPE DE BOIS

L'attribution des lots aux affouagistes a été effectuée le vendredi 19 janvier. Il reste une coupe de disponible. Conformément à la délibération n°062/2017, la vente est ouverte aux personnes extérieures à la commune.

#### - AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire indique que selon la délibération 046/2017, il a procédé au recrutement, en contrat à durée déterminée, d'un nouvel agent technique suite au départ de Jérôme Dubourg.

Il s'agit de Julia Lobre, habitant Fourques-sur-Garonne, et qui sera présentée au Conseil lors d'une prochaine assemblée.